



16ème législature

Question N° : 17344	De Mme Josiane Corneloup (Les Républicains - Saône-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Lutte contre le cancer	Analyse > Lutte contre le cancer.
Question publiée au JO le : 23/04/2024 Réponse publiée au JO le : 28/05/2024 page : 4281 Date de changement d'attribution : 30/04/2024		

Texte de la question

Mme Josiane Corneloup interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les stratégies mises en place dans le cadre de la lutte contre les cancers. Avec plus de 433 000 nouveaux cas de cancer par an, la nécessité des politiques de lutte contre le cancer est irréfragable. D'après le 3e rapport d'avancement de la stratégie décennale de lutte contre le cancer, l'évolution est satisfaisante. Près de la moitié des cancers aujourd'hui seraient évitables grâce à des changements dans les modes et environnement de vie. Des mesures innovantes telles que la désescalade thérapeutique viennent garantir des traitement plus efficaces et personnalisés tout en allégeant les prises en charge pour des résultats cliniques similaires. Ce projet prône le développement des traitement moins invasifs et moins toxiques. Elle lui demande donc quelles sont les mesures concrètes envisagées pour renforcer l'accès aux thérapies innovantes et aux technologies de pointe en matière de dépistage et de traitement du cancer, tout en garantissant une équité dans la distribution de ces ressources sur l'ensemble du territoire français.

Texte de la réponse

La mise en évidence d'altérations moléculaires dans les cellules cancéreuses et surtout des mécanismes par lesquels les cellules cancéreuses empêchent le système immunitaire de se défendre ont permis, en décrivant mieux la maladie, d'identifier de nouvelles cibles thérapeutiques puis de développer des thérapies spécifiquement dirigées contre elles. Les cellules CAR T sont un autre traitement très efficace dans cette démarche. Ces molécules se développent à grande vitesse : actuellement, un médicament anticancéreux sur trois appartient à la classe des thérapies ciblées ou des immunomodulateurs. Pour soutenir le développement de ces thérapies innovantes et faciliter leur accès aux patients qui peuvent en bénéficier, l'Institut national du cancer a mis en place des plateformes de génétique moléculaire des cancers. Il a également lancé plusieurs programmes prospectifs portant sur des biomarqueurs émergents afin d'anticiper l'arrivée de nouvelles thérapies en cours de développement. Il favorise enfin l'accès des patients aux thérapies ciblées les plus prometteuses à l'aide de plusieurs dispositifs d'essais cliniques portant sur ces molécules, avec ou sans autorisation de mise sur le marché. Le programme pour un accès sécurisé à des thérapies ciblées innovantes (AcSé), lancé en 2013, vise à proposer à des patients en échec thérapeutique de nouvelles thérapies ciblant des altérations génétiques présentes dans leur tumeur, indépendamment de l'organe concerné. Un accès de qualité aux traitements par CAR T a été organisé sur le territoire. Par ailleurs, la stratégie décennale de lutte contre les cancers vise à offrir à tous les patients la possibilité de participer à des essais et à ouvrir à plus de centres, y compris en outre-mer, en s'assurant de la qualité de ces centres pour la recherche clinique.